

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 03 MAI 2012**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants : 25**

**Conseillers absents-excuses :** Véronique DEVIGNES, David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD.

**Procurations :** Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,  
Jean-François PASQUET à Malika TRANCHINA,  
Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Claude FINANCE à Gérard VIRY,  
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,  
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

**Secrétaire de séance :** Pascal PELINSKI

**Date convocation :** 27 avril 2012

**N° 2012-028**

**Objet :** Création d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonnateur pour le marché restauration entre la ville de Malzéville et le CCAS de la ville de Malzéville pour la période du 01/11/2012 au 31/08/2015.

**Rubrique :** 1.1

**Rapporteur :** Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés publics issu des décrets n° 2006-975 du 1er août 2006 et 2011-1000 du 25 août 2011, et notamment son article 8,
- Vu la proposition de la ville de Malzéville au C.C.A.S de Malzéville relative à l'adhésion à un groupement de commandes pour le marché restauration, laquelle sera confirmée le 14 mai 2012 par délibération de son conseil d'administration,

- Considérant l'intérêt pour la commune de Malzéville de coordonner ce groupement de commandes pour les services de restauration afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services constitué d'un seul lot pour :

- la restauration des cantines scolaires, avec prestation de service et de propreté.
- la restauration des cantines, des centres de loisirs et les mercredis éducatifs, avec prestation de service et de propreté.
- la restauration du foyer de personnes âgées sans prestation de service et de propreté.
- Par service, on entend la mise en place des couverts, le service aux tables, le débarrassage, le nettoyage de la vaisselle et la mise en état de propreté des tables et locaux.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 24 avril 2012,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes et la désignation de la ville de Malzéville afin d'assurer le rôle de coordonnateur.

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de restauration.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir.

- **AUTORISE** le lancement du marché à procédure adaptée par le service de la ville, coordonnateur du groupement de commandes, pour le marché de la restauration des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir au terme de la procédure adaptée.

Date : 03 mai 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 07 MAI 2012

N° Accusé de réception : 2012 05 03 - 2012 - 028 - DE

Affichage : 07 MAI 2012

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX

